

Compte-rendu du Conseil d'UFR du 24 janvier 2013

Présents :

Bruno Andreotti, Julien Browaeÿs, François Gallet, Jérôme Jovet, Laurent Ménard, Céline Moreau, Vincent Repain.

Procuration :

Catherine Jacquard (à C. Moreau), Agnès Maitre (à B. Andreotti).

Invités :

Atef Asnacios, Yannick Giraud-Héraud, Francis Richard (secrétariat de séance).

Ouverture de la séance à 9 h 30 par François Gallet, qui constate que le quorum n'est pas réuni, et propose de donner quelques informations.

1/ Composition des comités de sélection

La composition des 6 comités a été approuvée par le CSFR.

2/ Information sur les PES

Sept enseignants chercheurs de l'UFR se sont vus décernés la PES, mais aucun de la 28^{ème} section de la CNU, alors qu'ils représentent plus d'un tiers des EC de l'UFR. Dix-neuf demandes avaient été déposées, dont six pour la 28^{ème} section. Pour l'ensemble de l'Université, 79 PES (hors IUF, qui sont de droit bénéficiaires de cette prime) ont été accordées sur 152 candidats, soit 52 % de bénéficiaires.

Le CA de P7 a décidé de confier l'évaluation des dossiers aux instances nationales issues des sections CNU. Chaque instance a attribué à chaque dossier une note globale A, B ou C, en respectant la contrainte nationale, par comité d'expertise disciplinaire, d'attribution de 20 % de note A, de 30 % de note B et de 50 % de note C. Elle a aussi assorti cette note globale d'avis non contingentés, notés A, B ou C, pour les quatre items suivants :

- les publications et la production scientifique ;
- l'encadrement doctoral et scientifique ;
- le rayonnement ;
- les responsabilités scientifiques.

Le CA de P7 attribue les PES, à partir des notes de l'évaluation nationale, selon la méthode suivante :

- les EC ayant obtenu la note globale de A reçoivent une prime ;
- les EC ayant obtenu la note globale de B se voient attribuer un coefficient pour chaque item :
 - coef. 1 pour une note A
 - coef. 0 pour une note B
 - coef. -1 pour une note C (MCF)
 - coef. -2 pour une note C (PR)

la prime est attribuée si le total est strictement positif. La somme allouée est divisée par le nombre de bénéficiaires.

Le fait qu'aucun membre de la 28^{ème} section n'a obtenu la PES, alors qu'ils représentent plus d'un tiers des effectifs de l'UFR pourrait venir d'une différence de méthodes de travail selon les comités CNU.

3/ Délégations

François Gallet propose de commencer la discussion, et qu'un vote par courriel soit effectué. Bruno Andreotti estime qu'un mandat a été donné au CS-UFR, et qu'il n'appartient pas au C-UFR de refaire le classement : le vote par le C-UFR est cependant nécessaire afin de valider le travail du CS-UFR. François Gallet rappelle que, pour l'année 2012-2013, le volume total des délégations, CRCT et IUF est de 3008 heures, soit un peu plus de 15 services. Le CNRS compense pour sa part à hauteur de 50 € de l'heure. Bruno Andreotti pense qu'il est préférable d'augmenter le nombre de moniteurs plutôt que d'avoir recours à des vacataires.

22 demandes ont été déposées cette année, et le CS a décidé de toutes les classer. Les rapporteurs devaient considérer les critères suivants : mobilité à l'étranger, reconversion thématique, première demande plutôt que renouvellement. Le CS a ensuite travaillé en effectuant un classement pour chacun des 4 instituts d'accueil, avant de procéder à un inter-classement, les demandes correspondant à une charge administrative étant séparées.

Le classement du CS est le suivant : Rolley, Derode, Huertas, Braive, Derec, Nitti, Kouchner, Mora, Carosella, Rasera, Durand, Serreau, Steer, Desprat, Halloin, Patzak, Sacuto, Lerouge.

Les demandes pour charge administrative émanent de Charon, di Meglio, Katsanevas, Binétruy

Le classement sera validé par mail et transmis aux instances universitaires.

(résultat du vote par mail : 13 pour, 1 abstention).

Bruno Andreotti suggère qu'un conseil mixte C-UFR et CENS se penche sur la question des délégations. François Gallet propose de demander au CENS de se saisir de la question et de transmettre ses conclusions.

4/ Heures complémentaires et missions d'enseignement

François Gallet rappelle son souhait de pouvoir convertir une part du budget d'heures complémentaires en contrat de monitorat. Christine Clérici a demandé à la Commission des Moyens d'étudier cette question. Il y a cependant un problème technique, le budget HC couvrant l'année civile, alors que les contrats de moniteur sont établis pour l'année universitaire.

Julien Browaeys considère qu'il y a un problème de formation de moniteurs, qui pèse sur la qualité des enseignements qu'ils assurent. Bruno Andreotti suggère qu'une prise en compte de charge soit associée à la formation des moniteurs. Il souhaite par ailleurs qu'à terme les services d'enseignement soient de 150 heures.

5/ Information sur les réaménagements

François Gallet rappelle que l'inversion des salles entre la 256 A (désormais BDE) et la 054 A (salle de TD) a été effectuée. Les permutations de bureaux de l'administration, qui s'achèveront début février, vont libérer la salle 279 A. Cette salle sera soit affectée à SPHERE, soit transformée en bureau mutualisé pour les EC extérieurs.

La séance est levée à 10 heures 20.